



Le mot du maire

Une nouvelle année commence. Je voudrais d'abord vous remercier pour votre participation. Un maire ne fait rien tout seul. Il a besoin de son conseil municipal et de chacun d'entre vous. Je souhaite donc que cette année encore vous vous impliquiez dans la vie de votre village. Chacun, à sa place, est utile.

Je souhaite que 2009 soit pour tous une belle année. Bien sûr il y a la « crise », bien sûr le climat social est morose... mais alors faudrait-il rester inactif et attendre que ça passe? Au contraire, serrons nous les coudes et soyons encore plus attentifs à ceux qui ont des problèmes.

Notre village est une véritable communauté. Chacun y a sa place, du plus jeune au plus âgé, du plus pauvre au plus riche. Nous avons la chance d'avoir un beau cadre de vie, des commerces de proximité, une agence postale, une école....Ce n'est pas le cas partout. Sachons les apprécier, en profiter et les conserver.

Cette année, nous poursuivrons nos efforts afin d'améliorer encore la qualité des services à la population et le cadre de vie de notre village. Les projets majeurs concerneront la voirie et la station d'épuration. Le projet éolien arrivera dans sa phase finale.

Soyons solidaires, soyons combattifs, soyons dynamiques et je suis sûr que 2009 sera, malgré la morosité nationale ambiante, une bonne année pour Moulézan. Bien cordialement à tous,

Pierre Lucchini

Les éoliennes et le froid

DURANT LA PERIODE ACTUELLE DE GRAND FROID QUE CONNAÎT LA FRANCE, L'ÉNERGIE EOLIENNE APPROVISIONNE EN ELECTRICITÉ L'EQUIVALENT D'UNE VILLE COMME MARSEILLE

Nous avons vécu récemment une pointe historique de consommation électrique, supérieure à 91 000 MW. Le parc éolien français a contribué à l'approvisionnement électrique de notre pays, avec une production proche de 1 000 MW.

Les éoliennes nous permettent déjà d'économiser l'usage de deux centrales thermiques et se substituent à cette production, la plus émettrice de CO₂. De plus, le coût de l'électricité éolienne est inférieur à celui des centrales thermiques permettant un gain net pour la collectivité.

Avec un parc de 25 000 MW installés en 2020, tel que le prévoit le Grenelle de l'environnement, près de 10 % de la consommation électrique sera d'origine éolienne, soit l'équivalent de la totalité de la production thermique (charbon et gaz) actuelle.

En outre, la production éolienne est, durant cette période de froid, supérieure à sa moyenne annuelle (l'hiver est la période où il y a le plus de vent) illustrant, encore une fois, la forte contribution de l'éolien en période hivernale, comme l'a relevé le Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) dans son dernier bilan prévisionnel.

Le parc éolien du Bois des Lens produira environ 30 MW. Ce sera le premier parc du Gard et notre commune doit être fière de contribuer à faire diminuer la production thermique actuelle très polluante en CO₂.

La galette des rois

La tradition populaire de la galette des rois est inscrite dans notre patrimoine culturel. S'il est d'usage de l'associer à la fête religieuse de l'Épiphanie (du grec « Epiphaneia » qui veut dire « Apparition ») fêtée le 6 janvier, la désignation du roi nous vient de l'antiquité. Les grecs et les romains avaient pour coutume de désigner le roi du banquet à l'aide d'une fève cachée dans la nourriture. Celui-ci devait régler l'addition! Les plus malins avalaient la fève. La fève a donc été remplacée par une figurine assez volumineuse qui était cachée dans une galette et avait plus de mal à être avalée... L'origine exacte de la galette est difficile à trouver car elle n'est pas la même dans les régions de France. Nous savons que les chanoines de l'ancienne France cachaient leur fève dans du pain et qu'il fut par la suite enrichi d'œufs et de beurre. Vraisemblablement, au départ, la galette des rois fut une galette de pain.

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Les éoliennes et le froid</i>	1
<i>Dictons de janvier</i>	1
<i>La galette des rois</i>	1
<i>Obligation de débroussailler</i>	2
<i>Le Père Noël à Moulézan</i>	2
<i>Chiffres clés du Gard</i>	2
<i>Notre école en chiffres</i>	2
<i>Réunion publique</i>	2
<i>Monoxyde de carbone: Danger</i>	3
<i>Exposition géologie</i>	3
<i>Le SLAEP</i>	3
<i>Les spectacles de 2009</i>	3
<i>Immatriculation</i>	3
<i>Passeports</i>	3
<i>Carte communale</i>	3
<i>Pour les jeunes</i>	3
<i>Urbanisme</i>	3
<i>Informations utiles</i>	4
<i>Statistiques</i>	4
<i>Poubelles</i>	4
<i>Divers</i>	4

Dictons de janvier

- Janvier le frieux, février le grésil eux .
- Quand il fait beau à la saint-Vincent, les vigneron sont toujours contents .
- Prends garde à la Ste Martine, car souvent l'hiver se mutine.
- Janvier d'eau chiche fait le paysan riche. .
- Janvier de givre, année de fruits.
- Autant de bonnes journées en janvier, autant de mauvaises en mai.

Risque de feu de forêt: rappel de l'obligation de débroussailler

Notre département fait partie des 32 départements identifiés par le code forestier comme à risque d'incendie. Or, au cours de ces dernières années, le Gard n'a pas connu de grands incendies de forêt dévastateurs tels qu'ont pu les subir des départements voisins ou d'autres pays européens. Mais ce bilan satisfaisant a deux conséquences : un accroissement de la végétation combustible et une moindre conscience du risque parmi la population. Ces deux constats ont conduit le préfet à rappeler les obligations de débroussailler, qui s'appliquent à chacun. Ainsi, dans les zones à risques, et en complément des mesures collectives de prévention mises en places par les pouvoirs publics, les propriétaires ont l'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé leurs terrains. Les maires ont la charge de contrôler la bonne exécution de cette tâche. Pour renforcer ces actions, les services de l'Etat coordonnent chaque année un plan de contrôle. **C'est pourquoi, depuis quelques semaines, les agents assermentés de l'Office national des forêts (ONF) effectuent des contrôles dans les communes exposées. Ils peuvent donner lieu, en cas d'infraction manifeste, à une verbalisation immédiate (contravention).**

Pour rappel, après un incendie, celui dont la négligence a été constatée à l'issue d'enquêtes administratives et judiciaires peut se trouver tenu d'indemniser le préjudice subi par les tiers. La responsabilité pénale peut même être recherchée. Enfin, le code des assurances prévoit que l'assureur peut, s'il est établi que l'assuré n'a pas respecté ses obligations en matière de débroussaillage, pratiquer une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 € sur les dommages subis au titre de l'incendie. Ça vaut bien quelques coups de sécateurs, scie et serpette...non?



Le Père Noël s'est arrêté à Moulézan

Le 24 décembre dernier, dans l'après midi, le Père Noël a fait une pause à Moulézan avant d'entamer sa distribution de jouets.

Quelques dessins animés ont permis aux enfants de patienter. Ils ont été récompensés par l'arrivée de celui qu'ils attendaient tous et quelques friandises appréciées aussi par les parents!

A l'année prochaine...

Quelques chiffres clés concernant le département du Gard

365 communes, 5853 km², 46 cantons, 3 arrondissements, 34 intercommunalités, 6 pays et 5 Scot.

PIB: 11 581 millions d'euros (France: 1 418 743 millions d'euros). PIB/habitant: 18 272 euros (France: 24 059 euros).

26 009 établissements inscrits au registre du commerce dont 11 022 pour les services (58 823 emplois), 8 944 pour le commerce (28 925 emplois), 3 228 pour la construction et 2 815 pour l'industrie (40 776 emplois). 1462 créations d'entreprises en 2008. 23 entreprises emploient plus de 200 salariés (Areva, Perrier, EDF, GDF, Sanofi, Eminence, Haribo, Salins du midi, ...). Le Gard compte 134 089 salariés et 26 000 demandeurs d'emplois.

171 camping offrent 56 736 places individuelles. 250 hôtels proposent 11 292 lits dont 307 en 4 étoiles.

Le pont du Gard est le premier site visité avec 1 248 000 visiteurs. L'église d'Aigues-Mortes arrive en second avec 900 000 visites puis la Bambouseraie (335 000). Curieusement, les Arènes de Nîmes n'attirent que 283 000 personnes et la Maison Carrée 117 000 visiteurs. (Là, il y a sans doute quelque chose à faire....).

La population du Gard représente 1% de la population française. La densité de population est de 106 h/km² (108 h/km² pour la France).

Quelques chiffres concernant nos écoles

Notre regroupement scolaire compte, cette année, 183 élèves répartis de la façon suivante:

Maternelle: Petite section: 18 / Moyenne section: 20 / Grande section: 33

Cours Préparatoire: 23

Cours Élémentaire 1ère année: 26

Cours Élémentaire 2ème année: 28

Cours Moyen 1ère année:19

Cours Moyen 2ème année: 16

A Moulézan, notre école compte deux classes: CP/CE1 (26 élèves) et CE1/CE2 (26 élèves)

Réunion publique

Vendredi 30 janvier à 20h30 au foyer municipal de Moulézan aura lieu une réunion publique proposée par le « Collectif de Défense du Bois des Lens ». Le thème concerne l'implantation d'éoliennes dans le bois: « **Pourquoi ne pas mettre des éoliennes dans le Bois des Lens** ». Une projection de deux films (Richesses du bois des Lens et construction d'éoliennes) sera suivi d'un exposé et d'un débat public.

Attention au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie: bois, gaz, charbon, essence, ... Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. **Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.** Chaque année, le monoxyde de carbone est responsable de 6000 intoxications et de près de 300 décès.

Il faut donc:

- Faire vérifier régulièrement vos installations par un professionnel (Chaudières, chauffe-eau, cheminées, poêles, conduits d'aération).
- Aérer votre logement même en hiver.
- Faire ramoner votre cheminée une fois par an (obligatoire pour l'assurance).

Si vous soupçonnez une intoxication (maux de tête, nausées, fatigue...), aérez immédiatement, arrêtez le chauffage, évacuez les locaux, appelez les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15).

Exposition géologie

Partir des pierres de construction de nos villages pour retrouver leur origine géologique. C'est le thème d'une exposition qui peut être visitée à la mairie de Saint-Geniès (premier étage). C'est gratuit.

Le S.I.A.E.P

C'est le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable auquel la commune de Moulézan adhère. C'est grâce à ce syndicat que l'eau coule dans nos foyers. Son siège est à Domessargues (0466833165). L'accueil du public se fait les lundis, mardis et jeudis AM de 14h à 17h. Un simple appel suffit pour s'abonner, demander un branchement, résilier un contrat, prendre un rendez-vous avec un technicien.

Les spectacles à Moulézan cette année

Cette année plusieurs rendez-vous culturels vous seront proposés au foyer municipal. Des séances de cinéma, du spectacle de cabaret, des chants choral, du jazz.... Vous trouverez un programme détaillé sur les panneaux d'affichage du village et nous y reviendrons dans les prochains bulletins. Dès à présent, réservez trois dates:

- **Le 5 juin**, « les Renés » seront à Moulézan. De l'humour, de la parodie musicale, des sketches...Un bon moment en perspective.
- **Le 5 juillet**, pendant la fête votive, le « Jazz Band de Nîmes » proposera un répertoire de jazz traditionnel.
- **Le 21 novembre**, le groupe chorale « Soleillade » produira de façon classique

Carte communale

La carte communale de Moulézan a été approuvée par délibération du conseil municipal le 30 octobre 2008 et par arrêté préfectoral de M. le Préfet du Gard le 5 décembre 2008. Cette carte peut être consultée en mairie.

Pour les jeunes

Les mardis soirs de 17h30 à 19h00 à l'espace jeunes de Domessargues (Foyer Paul Eluard en dessous de la mairie) ATELIER FILM D'ANIMATION.

Réalisation de personnages, construction des décors, création du scénario, prises de vues

Bafa

Dès 17 ans. Pour obtenir un dossier d'inscription et des renseignements sur cette formation très intéressante:

Tph: 0466024566 / Www.francas30.org

Urbanisme

L'article R.421-14 b du code de l'urbanisme soumet à permis de construire les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination entre les différentes destinations définies à l'article R. 123-9. L'article R.421-14 c soumet à permis de construire les travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur. C'est souvent le cas pour l'aménagement d'une pièce qui n'était pas destinée à l'habitation.

Ainsi, la transformation d'un hangar, d'un garage, ...etc. en habitation constitue un changement de destination. Ce changement de destination est soumis à permis de construire ou à déclaration préalable en fonction de la nature des travaux à réaliser.

En conclusion, rien n'interdit de changer la destination d'une construction existante, mais il faut passer par la mairie avant pour tout renseignement ou pour les formalités administratives.

Immatriculation

Au 1er janvier 2009 une nouvelle taxe de 4 euros sera perçue lors de la transaction donnant lieu à la délivrance d'un certificat d'immatriculation pour lequel la taxe régionale est perçue. Le changement de domicile reste gratuit.

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules rentrera en vigueur le 15 avril 2009.

Papiers

Nouveaux tarifs pour la réalisation des passeports:

- 88 euros pour le majeur.
- 44 euros pour le mineur de 15ans ou plus.
- 19 euros pour le mineur de moins de 15 ans.

Le renouvellement est gratuit dans les cas suivants:

- modification d'état civil
- changement d'adresse
- pages réservées aux visas entièrement utilisées.

A NOTER

Cinéma: Vendredi 28 février soir séance à Moulézan au foyer. Titre du film non connu mais ce sera un film très récent qui est proposé à Nîmes.

Pour les jeunes: Le 18 février de 10h à 17h à Moulézan, journée créative organisée par la Communauté des Communes. Jeux de plein air et d'intérieur. RDV devant le foyer à 9h50. Prix: 3 euros. Prévoir le pique nique

Si vous voulez vous débarrasser d'un tas de terre, téléphonez au 0673478588. C'est gratuit.

Au cœur du Bois des Lens (tome 1)

L'histoire chronologique et anecdotique de notre village, écrite par F.-R. Magdelaine nous fait partager la vie quotidienne des habitants de Moulézan des origines jusqu'à la moitié du 19e siècle. Vous pouvez vous procurer l'ouvrage à la mairie au prix de 25 €.

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Epicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
Ecole Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénèzet:	0466565830 Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Geniès:	0466816255
Parignargues:	0466632404

Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

Statistiques:
En 2008, le village a déploré 9 décès, s'est réjoui de 6 naissances et de 6 mariages.

Carnet

Décès:

GUIBERT Vincent le 17 décembre 2008

DUMAS Rose, Marie, épouse PALPACUER le 23 décembre 2008

Naissances:

Néant

Des ados cherchent des petits boulots dans le village (jardin, ménage, course, promenade du chien, ...). Faites-leurs confiance: 0636030097 ou 0637311781

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

Fuel

Pour faire baisser la facture de chauffage, on peut se grouper et faire livrer, par un même fournisseur, une grande quantité de fuel domestique. En effet, le prix est dégressif en fonction du nombre de litres livrés. La mairie se charge de collationner les demandes. Préciser nombre de litres, adresse, date limite de livraison. On fera une commande tous les 2 mois environ.

Nouveau pour l'environnement

Un container pouvant recueillir des cartouches d'encre informatique vide, des téléphones portables usagés, des CD, des DVD, des piles usagées est en place à la mairie. Utilisez le... C'est un geste pour préserver l'environnement.

Sacs poubelles



Eviter de sortir vos sacs noirs le dimanche soir et le jeudi soir à cause des chats et des chiens qui les déchirent la nuit.

Si vous constatez qu'un sac traîne dans le village, signalez le à la mairie.

Inversement, évitez de déposer des ordures près des containers à papiers et bouteilles.

Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.

Les efforts de chacun feront la joie de tous....

Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €.

S'adresser à la mairie.

**GARDONS NOTRE VILLAGE
PROPRE...!**

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins. Il suffit de les rédiger et de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!

Aide à la cuve 2008/2009

Les formulaires de demande de l'aide à la cuve (200€) sont à retirer au secrétariat de mairie avant le 30 avril 2009.

Encombrants

Le ramassage des encombrants par le cantonnier a lieu les 1^{er} jeudi de chaque mois.

Inscription à la mairie (téléphone).

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie